Questions d'avenir

PREDICA, filiale d'assurances de personnes du Groupe Crédit Agricole, vous propose de découvrir **3 solutions originales qui s'adaptent à vos exigences professionnelles.**

Quelle solution s'offre à vous pour financer les indemnités de départ en retraite de vos salariés pour les 10 ans à venir ?

- ☑ Extension de Fin de Carrière
- ☐ Extension Retraite Additionnelle
- ☐ Extension Retraite Maîtrisé

Vos cadres et vous-même êtes proches de votre départ à la retraite : comment vous assurer une meilleure retraite supplémentaire ?

- ☐ Extension de Fin de Carrière
- ☑ Extension Retraite Additionnelle
- ☐ Extension Retraite Maîtrisée

Comment faire bénéficier à la fois votre entreprise et ses salariés d'exonération de charges fiscales et sociales en matière de retraite supplémentaire ?

- ☐ Extension de Fin de Carrière
- ☑ Extension Retraite Additionnelle
- ☑ Extension Retraite Maîtrisée

Crédit Agricole Assurances est le 1er bancassureur et 2ème assureur français

- Avec 188 Mds € d'encours gérés, 19,1 Mds € de chiffre d'affaires*, Predica est la filiale assurances de personnes de Crédit Agricole Assurances.
- Une expertise reconnue sur l'épargne retraite.
- La qualité du conseil pour investir, valoriser et préparer votre retraite et celle de vos salariés.
- Une offre diversifiée dans les domaines de la prévoyance et de la retraite collective.

CRÉDIT AGRICOLE ASSURANCES

PREDICA
Compagnie d'assurances de personnes, filiale de Crédit Agricole Assurances
Entreprise régie par le Code des assurances
S.A. au capital entièrement libéré de 915 874 005€
Siège social : 50-56, rue de la Procession 75015 Paris - 334 028 123 RCS Paris

*données au 31/12/2009

mars 2010 - Réf 32M.14 - Édité par Crédit Agricole S.A. - 91-93 bd Pasteur, 75015 Paris - Capital social : 5 009 270 616 € - 784 608 416 RCS Paris - Crédit photos : Inspoon, Getty Images, Fotolia - Document non contractuel

Votre Entreprise et la Retraite

La retraite, quelle belle entreprise !

Choisir la retraite qui vous correspond

Vous le savez, le régime de retraite par répartition ne suffira bientôt plus à couvrir les retraites de demain.
Or, votre retraite comme celle de vos collaborateurs est un sujet qui vous tient à coeur.

> *Comment être sûr de s'entourer des meilleures garanties pour vivre une retraite confortable ?*
> *Comment disposer de solutions pérennes qui fidélisent vos collaborateurs tout en faisant diminuer vos charges ?*

Aujourd'hui deux systèmes co-existent :

Le système de retraite obligatoire : régime de base et régime complémentaire obligatoire
Il fonctionne selon le principe de la répartition : les cotisations des actifs financent les pensions des retraités sur une même période.

Le système de retraite facultatif : régime supplémentaire
Les régimes supplémentaires constituent une retraite collective fiable accordée et financée par les entreprises avec, parfois, une contribution des salariés. Ces contrats fonctionnent selon le principe de la capitalisation : l'entreprise peut décider de constituer une épargne capitalisée à son rythme. Cette épargne donne lieu, au moment du départ à la retraite, à un complément de revenus pour les salariés bénéficiaires. Predica propose des contrats de retraite qui s'inscrivent dans ce cadre et accompagne les entreprises dans leur réflexion et la mise en oeuvre de leurs projets.

79% des chefs d'entreprise et 66% des salariés s'accordent sur la nécessité d'épargner dans un dispositif collectif. *(étude Altédia 2009).*

FAITES LE TEST

> Souhaitez-vous optimiser les avantages fiscaux et sociaux de votre entreprise ?
> Souhaitez-vous fidéliser la présence de vos salariés dans votre entreprise ?
> Souhaitez-vous que vos collaborateurs puissent se constituer une retraite qui leur garantira un revenu suffisant ?

VOUS AVEZ RÉPONDU OUI À L'UNE DE CES QUESTIONS ?
Alors **contactez-nous pour une étude personnalisée et gratuite de la situation de votre entreprise**.
Réalisée par un conseiller, selon un certain nombre de critères objectifs, elle vous permettra de déterminer quelle(s) solution(s) s'adaptera(ont) le mieux à votre société.

Choisissez votre solution retraite collective

Votre Solution	Extension Fin de Carrière	Extension Retraite Additionnelle	Extension Retraite Maîtrisée
Pourquoi, en 1 mot	Externalisez !	Fidélisez !	Motivez !
Comment	Se libérer d'une contrainte en transformant une obligation légale en avantage	Assurer un complément de revenu aux collaborateurs terminant leur carrière dans votre entreprise	Proposer à vos salariés un complément de revenu différé
Tout en bénéficiant d'avantages fiscaux et sociaux			

Extension Fin de Carrière (contrat IFC)

Optimisez le financement des départs en retraite de vos salariés et diminuez les charges fiscales de votre entreprise.

Extension Fin de Carrière est un contrat collectif d'assurance-vie, qui vous permet de provisionner les indemnités de fin de carrière de vos salariés tout en libérant votre entreprise des soucis de gestion.

Une trésorerie équilibrée

- **Predica vous rembourse les indemnités de fin de carrière versées à vos salariés à partir de l'épargne que vous vous êtes constituée au fur et à mesure des versements réalisés sur votre contrat.**

Une fiscalité avantageuse

- **Les versements effectués** par votre entreprise sur le contrat **sont déductibles du résultat imposable.**
- **Les intérêts** générés par vos placements **ne sont pas imposables.**

Un véritable contrat multi-supports

- **Avec un seul produit, vous bénéficiez du dynamisme de plusieurs supports en unités de compte et de la sécurité d'un support en euro. Cela vous permet une gestion financière plus fine, véritablement adaptée à vos objectifs, à votre profil d'investisseur et à vos échéances.**
- **Vous êtes libre du rythme et du montant des versements effectués** sur le contrat.

Extension Retraite Additionnelle (contrat Article 39)

Assurez à vos proches collaborateurs un complément de retraite entièrement financé par l'entreprise et garanti à vie.

Extension Retraite Additionnelle est un contrat collectif d'assurance-vie qui permet de financer une rente viagère pour le ou les collèges de salariés que vous avez choisi(s) (ex : cadres, cadres dirigeants...), tout en faisant profiter l'entreprise d'avantages fiscaux non négligeables.

Un dispositif pour fidéliser vos cadres supérieurs

- **Vos collaborateurs sont assurés d'une retraite supplémentaire à vie à condition d'être présent dans l'entreprise le jour de leur départ à la retraite.**
- **Vous fixez dès votre souscription le montant de la prestation qui sera perçue par vos salariés bénéficiaires.**
- **Les versements sont pris en charge par l'entreprise** et le complément de retraite est connu à l'avance.

Une gestion financière dédiée

- **Des spécialistes gèrent pour vous et avec vous l'investissement de votre fonds** collectif en respectant les objectifs financiers de votre entreprise (grand choix de supports, du plus sécurisé au plus dynamique).
- **Lors d'un départ en retraite, le capital nécessaire à la constitution de la rente** sera prélevé de votre fonds collectif. Predica lui versera directement la rente au salarié. **Votre trésorerie est préservée de tout risque de déséquilibre.**

Un avantage fiscal

- **Les versements effectués par l'entreprise sont déductibles du résultat imposable.**
- **Les plus-values ne sont pas imposables.**

Extension Retraite Maîtrisée (contrat Article 83)

Financez tout ou partie du complément de revenus de vos salariés et réduisez les charges fiscales et sociales de l'entreprise.

Extension Retraite Maîtrisée est un contrat collectif d'assurance-vie à travers lequel l'entreprise s'engage à constituer un supplément de retraite à ses salariés, tout en réduisant ses charges fiscales et sociales.

Un contrat souple

- **Vous définissez** une ou plusieurs catégories de salariés qui peuvent être bénéficiaires du contrat.
- Vous déterminez le taux et l'assiette de vos cotisations.
- **À son départ en retraite,** le salarié est **assuré de percevoir une rente calculée en fonction de son âge et de l'épargne acquise** sur son compte individuel de retraite.

Un large choix de gestions financières

Vous avez le choix entre :

- Une gestion Euro qui propose une revalorisation régulière et sans risque du capital.
- Une gestion à horizon qui vous laisse le choix entre différents profils d'investissement et ne nécessite pas d'intervention de votre part pour sécuriser votre épargne dans le temps.
- Une gestion libre vous offrant le choix entre plusieurs supports en unités de compte et le support en euro.

Des avantages fiscaux et sociaux

- **Pour vous, les cotisations versées par votre entreprise** sur le contrat **sont déductibles[1] du résultat imposable et sont exonérées[1] de charges sociales.**
- **Pour le salarié, les cotisations** versées par votre entreprise **sont déductibles[1] de l'impôt sur le revenu.**

[1] Dans les limites définies par la législation en vigueur.

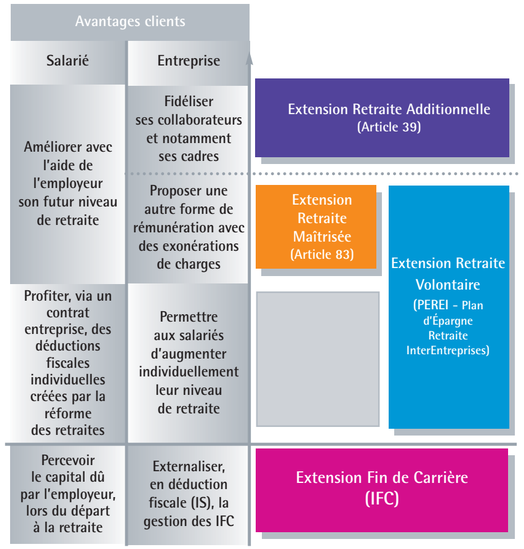

Votre Solution	EFC Extension Fin de Carrière	ERA Extension Retraite Additionnelle	ERM Extension Retraite Maîtrisée
en 1 mot	Externalisez !	Fidélisez !	Motivez !
Pourquoi	Être en confirmité	Mettre en place un complément de retraite	
Comment	Transformer cette obligation légale en avantage pour votre entreprise	Fidéliser vos collaborateurs en leur assurant un complément significatif	Motiver vos salariés en leur proposant une retraite différée